

Achat d'un bibliobus urbain - Plan de financement et lancement de l'appel d'offres

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal en sa séance du 6 avril 1998 autorisait M. le Maire à solliciter la participation de l'Etat à l'achat du bibliobus urbain de la Ville de Besançon. M. le Préfet de Région, par courrier en date du 20 mai 1998 a notifié sa décision de participer à hauteur de 20 % de cette dépense hors taxes, soit un montant de 190 000 F, dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation.

Le plan de financement est prévu comme suit, sachant que le coût total du bibliobus est estimé à 1 150 000 F TTC et comprend l'acquisition du véhicule, son aménagement intérieur, sa décoration extérieure et l'achat du matériel informatique :

- Participation de l'Etat	190 000 F
- Participation de la Ville	960 000 F

Sur avis favorable de la Commission Culturelle, le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le plan de financement détaillé ci-dessus,
- autoriser l'encaissement de la subvention de 190 000 F en recettes au Budget Supplémentaire de l'année en cours sur l'imputation 90.233.1311.509.45000 (subvention d'investissement transférable - Etat), et de la réaffecter en dépenses au 90.233.2182.509.45000 (autres immobilisations corporelles - matériel de transport) dès réception de l'arrêté attributif.

La part de 960 000 F, à la charge de la Ville, sera inscrite à l'imputation 90.233.2182.509.45000 au budget supplémentaire de l'exercice courant, par affectation partielle de l'excédent du compte administratif 1997.

- autoriser M. le Maire à lancer l'appel d'offres, à signer le marché à intervenir ainsi que le(s) avenant(s) éventuel(s) permettant l'exécution complète des prestations dans la limite du crédit prévu.

«M. FERREOL : Je voulais, sur cette question-là peut-être apporter une précision parce que j'ai constaté souvent que le terme de bibliobus est mal compris : beaucoup de gens ont à l'esprit le fonctionnement des bibliobus en milieu rural dépendant des bibliothèques départementales qui très souvent se contentent je dirais de déposer des stocks de livres et ils assimilent le projet d'un bibliobus urbain au fonctionnement de ce bibliobus plutôt de desserte rurale.

Or je rappelle ici que le bibliobus, dans l'agencement qui est prévu, se rapproche beaucoup plus d'une petite bibliothèque dans lequel les usagers seront invités à monter, pourront choisir, pourront même lire et tout sera prévu comme dans une bibliothèque.

La plupart des grandes villes possèdent un tel équipement, parfois en possèdent plusieurs et ça fonctionne très bien. On peut citer Mulhouse, Strasbourg, Reims, Dijon, Lyon.

A titre d'exemple, à Dijon, le bibliobus c'est 700 personnes inscrites, jeunes et adultes, et par exemple pour un point de desserte de deux heures hebdomadaires. 200 prêts qui sont réalisés par ce système-là.

Je dis cela en particulier parce que je me suis rendu compte, comme je l'ai dit tout à l'heure, que beaucoup de gens ne connaissent que le fonctionnement du bibliobus de la bibliothèque départementale».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 29 juin 1998.